

DIRIGEANT

La lettre d'information pour les chefs d'entreprise

Juillet 2026 | N° 99

DOSSIER

Votre régime de prévoyance conventionnelle évolue : Les changements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2026 qui simplifient votre gestion

2

6 Stabilité et engagement,
un modèle solide au service
des industries graphiques

**8 Un conseiller en protection sociale
dédié,** partout en France

10 Action & Soutien Lourmel,
des services essentiels pour
votre entreprise et vos salariés

11 Lourmel s'engage : des solutions
de prévention innovantes et
sur mesure pour votre entreprise



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger

Votre régime de prévoyance conventionnelle évolue :

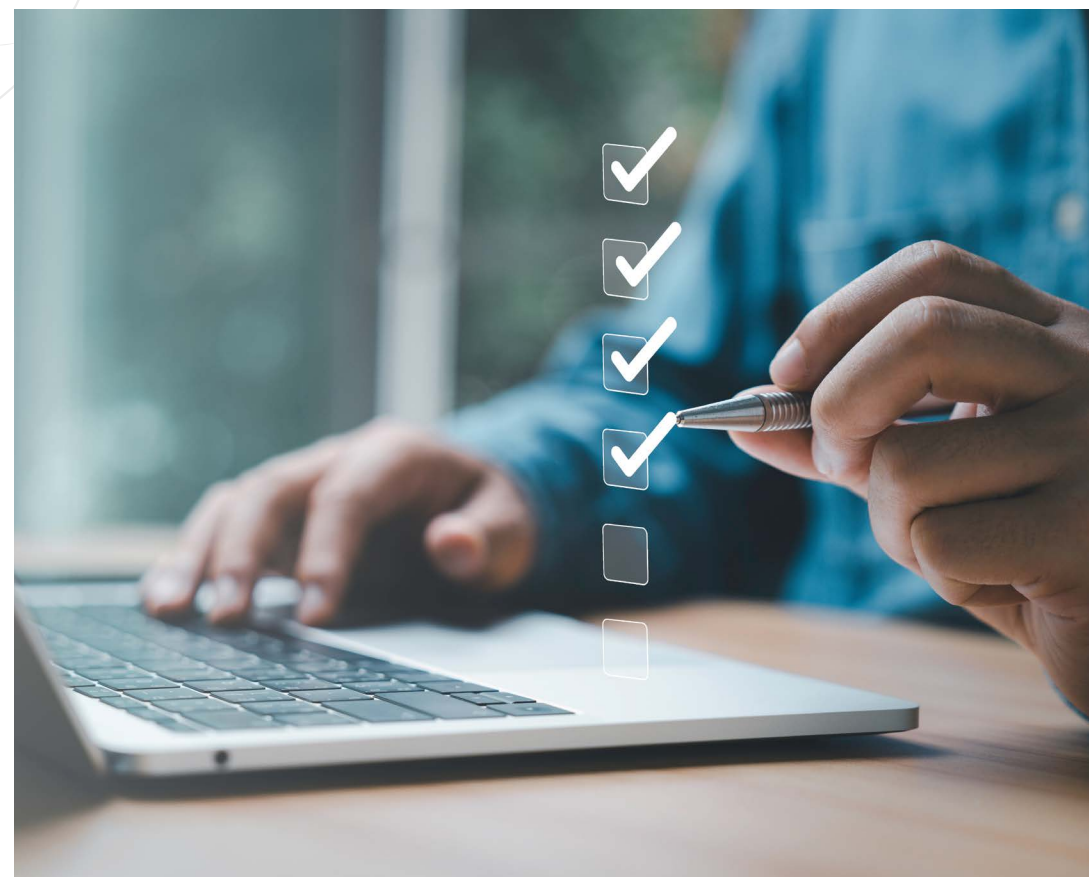
Les changements intervenus depuis le 1^{er} janvier 2026 qui simplifient votre gestion



Au 1^{er} janvier 2026, le régime de prévoyance conventionnelle de la branche imprimeries de labeur et industries graphiques (IDCC 0184) a évolué en profondeur pour mieux protéger vos salariés et simplifier la gestion de votre entreprise.

Ces évolutions résultent des accords conclus en juin 2025 par les partenaires sociaux réunis au sein de la Commission paritaire nationale permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)*, désormais rendus obligatoires par arrêté d'extension publié au Journal officiel du 3 janvier 2026.

*La CPPNI est chargée du suivi de la Convention collective nationale et d'anticiper les évolutions liées à la branche professionnelle.



UNE PROTECTION RENFORCÉE, SANS CONTRAINTE SUPPLÉMENTAIRE

Bonne nouvelle : les garanties ont été revalorisées à la hausse sans surcoût ni formalité particulière. Cette évolution permet d'élever le niveau de couverture en matière d'incapacité, d'invalidité et de décès, tout en garantissant une mise en conformité automatique des contrats existants.

L'enjeu est clair : offrir à vos salariés une meilleure sécurité financière face aux aléas de la vie, sans complexifier votre gestion.

UNE GESTION SIMPLIFIÉE, ALIGNÉE SUR LES OUTILS ACTUELS

L'un des apports majeurs de la réforme réside dans l'alignement des données avec la Déclaration sociale nominative (DSN). Cette évolution permet de fiabiliser les informations utilisées et de réduire significativement les risques d'erreur.

Dans les faits, l'instruction des dossiers est allégée : seules deux données suffisent désormais, le salaire net imposable et la déclaration d'arrêt de travail. Un gain de temps concret pour les équipes RH et paie, qui disposent de repères unifiés et de processus plus fluides.

UN SALAIRE DE RÉFÉRENCE, PLUS LISIBLE

La réforme harmonise et sécurise le calcul des prestations. Désormais, le salaire brut de référence correspond au douzième des rémunérations soumises à cotisations de Sécurité sociale perçues au cours des douze derniers mois.

En cas de période incomplète (embauche récente, absence, etc.), ce salaire est reconstitué à partir des derniers mois complets. Cette approche garantit une base de calcul plus représentative et équitable.

Autre point clé : les prestations versées ne peuvent excéder le salaire net imposable antérieur au prélèvement à la source. Une règle qui sécurise le dispositif tant sur le plan social que fiscal.





UNE GESTION PLUS FLUIDE POUR VOS ÉQUIPES

- L'ensemble de ces ajustements s'inscrit dans une volonté de simplification : des règles plus claires, un salaire de référence aligné sur la DSN, des flux concentrés sur la paie et une meilleure lisibilité en cas de contrôle URSSAF ou inspection.
- En pratique, vos équipes RH et paie disposent de repères unifiés pour le traitement des arrêts de travail, des situations d'invalidité et, plus largement, pour la gestion de la prévoyance conventionnelle.
- La revalorisation automatique des garanties, sans modification de la structure de cotisations telle que définie par les accords de branche, vous permet de respecter vos obligations conventionnelles tout en offrant à vos salariés une protection renforcée.
- **Vous bénéficiez ainsi d'un régime de branche actualisé, sécurisé juridiquement et adapté aux outils numériques de gestion sociale (DSN et logiciels de paie).**

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour toute question sur l'impact de ces évolutions sur votre contrat, sur le paramétrage de votre paie ou sur les situations individuelles de vos salariés, **votre interlocuteur dédié au Service Entreprises Lourmel se tient à votre disposition :**

☎ 01 40 60 20 00

✉ conseil-entreprises@lourmel.asso.fr

🕒 Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 30.

Nos équipes sont mobilisées pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce nouveau régime conventionnel de prévoyance et répondre à l'ensemble de vos demandes d'éclairage ou de simulation personnalisée.

INDEMNISATION : UN CIRCUIT DE PAIEMENT REPENSÉ

Arrêt de travail, une indemnisation simplifiée en paie

En matière d'incapacité temporaire, notamment pour les non-cadres, les indemnités journalières complémentaires atteignent désormais 84 % du salaire brut de référence, après déduction des prestations de la Sécurité sociale.

Mais l'évolution la plus structurante concerne leur mode de versement. Les prestations complémentaires sont désormais versées à l'employeur, puis intégrées directement en paie, y compris en l'absence de subrogation.

Ce nouveau circuit présente plusieurs avantages décisifs : une meilleure lisibilité sur le bulletin de salaire, un traitement comptable et social simplifié, une sécurisation accrue en cas de contrôle et, pour le salarié, l'absence de régularisations ultérieures.

Dans ce contexte, certains repères sont maintenus, à l'image de la franchise de trois jours en cas d'arrêt de travail, qui demeure inchangée.

Invalidité, un maintien de revenu durablement consolidé

Le volet invalidité bénéficie lui aussi d'un renforcement significatif, avec une logique plus lisible et différenciée selon les statuts.

Pour les salariés non-cadres, en cas d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie (ou d'incapacité permanente totale d'origine non professionnelle), le maintien de revenu atteint 80 % du salaire brut de référence, après déduction des prestations de la Sécurité sociale.

Ce niveau est encadré par un double plafond : 95 % du salaire net imposable et trois fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

Pour les cadres, le dispositif repose sur une rente complémentaire représentant 35 % du salaire brut de référence, versée en complément des prestations de la Sécurité sociale, notamment en cas d'origine professionnelle.

Autre avancée notable : l'intégration explicite des situations d'invalidité d'origine professionnelle dans le champ des garanties. Accidents du travail et maladies professionnelles font désormais l'objet d'une prise en charge clairement définie.

Cette évolution renforce la protection des salariés exposés et aligne le régime avec les réalités du terrain.



Stabilité et engagement, un modèle au service des industries graphiques

Dans un contexte marqué par l'évolution du financement du système de santé et le transfert progressif de certaines dépenses vers les complémentaires, notre groupe confirme la solidité de son modèle et la pertinence de ses choix de gestion.

Grâce à une politique rigoureuse, fondée sur l'équilibre technique, la maîtrise des risques et une gestion prudente des réserves, nous sommes en mesure de limiter l'impact des hausses structurelles sur les cotisations. Ce positionnement traduit un engagement clair : protéger durablement nos entreprises adhérentes et leurs salariés.

Plutôt que de subir passivement les évolutions du système, nous faisons le choix d'une approche responsable et maîtrisée, articulant un pilotage rigoureux des garanties, des actions de prévention ciblées et une gestion optimisée des dépenses de santé. Cette démarche nous permet de maîtriser les coûts tout en maintenant un niveau de couverture élevé pour nos adhérents.

Cette solidité financière, levier essentiel pour absorber les tensions du marché, est avant tout le fruit des orientations stratégiques portées par les conseils d'administration du Groupe. Animés par le modèle paritaire et par la volonté constante de défendre les intérêts des entreprises et des salariés des industries graphiques, ils ont su prendre les décisions nécessaires pour garantir la stabilité dans la durée et préserver la confiance de nos adhérents.

Être à vos côtés, c'est vous offrir de la visibilité, de la sécurité et un accompagnement fiable dans un environnement en mutation.

Bertrand Deschamps

—
**Directeur Études
et Actuariat**
Groupe Lourmel

« La maîtrise des cotisations repose sur un pilotage technique précis et anticipatif. Nous ajustons en continu nos modèles pour intégrer les évolutions des dépenses de santé, tout en optimisant la structure de nos garanties. Cette discipline actuarielle, associée à une gestion rigoureuse des équilibres, nous permet de contenir les hausses sans dégrader la couverture. C'est la condition d'un modèle durable, au service de nos adhérents. »

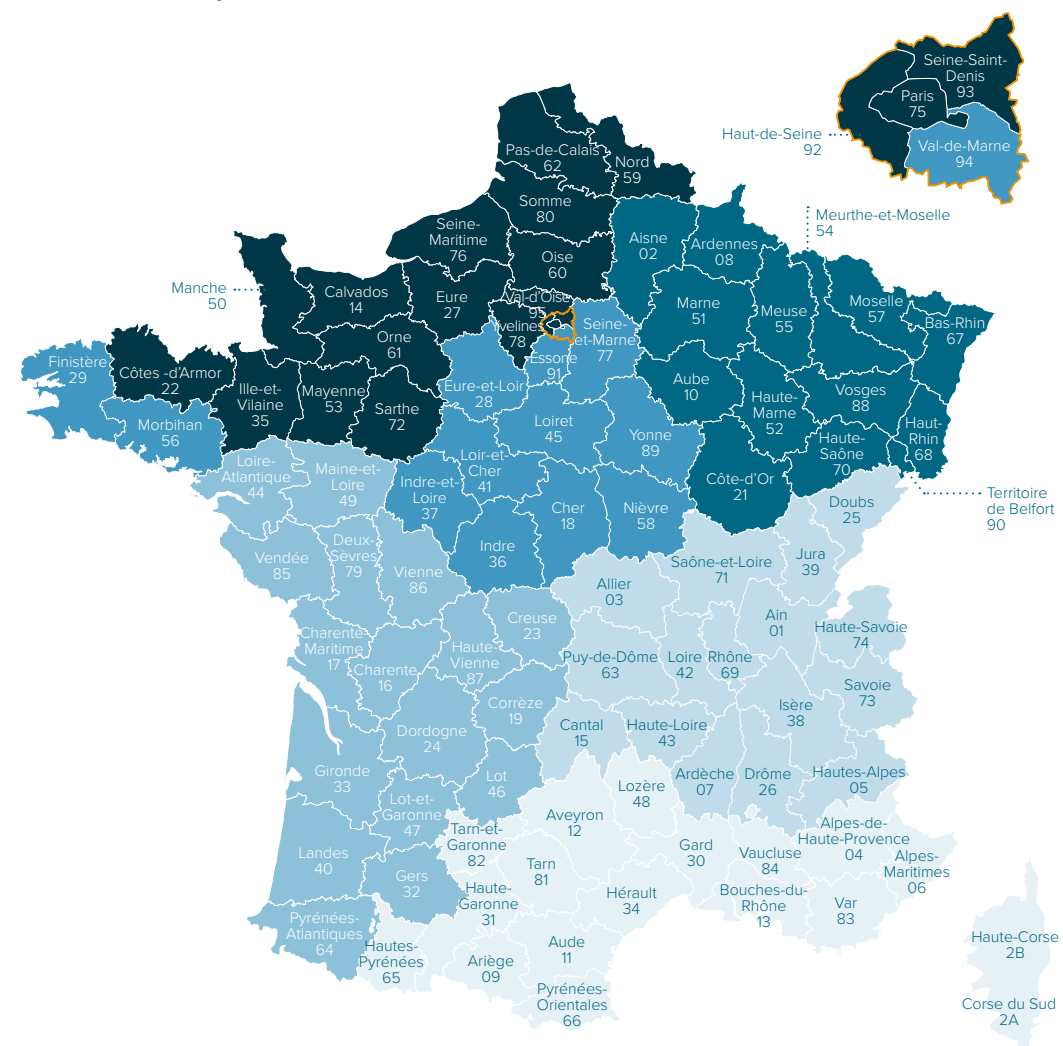
Thomas Calleri

—
**Directeur Général
Délégué**
Groupe Lourmel

« Le maintien de nos tarifs traduit un choix de gestion exigeant et une vision de long terme. Notre solidité financière nous permet d'absorber les évolutions du système sans compromettre la qualité des garanties. C'est un engagement fort : accompagner nos adhérents avec constance, lisibilité et confiance. »

Pour faire le point sur votre protection sociale, n'hésitez pas à contacter directement le conseiller commercial rattaché à votre département (retrouvez les coordonnées de votre conseiller en page 8).

Un conseiller en protection sociale dédié, partout en France



François Andrieux	☎ 06 83 22 84 09	✉ f.andrieux@lourmel.asso.fr
Christelle Leblay	☎ 06 48 50 46 29	✉ cleblay@lourmel.asso.fr
Eric Griboux	☎ 06 84 12 72 33	✉ egriboux@lourmel.asso.fr
Rachel Jeannoty	☎ 06 78 35 59 26	✉ rjeannoty@lourmel.asso.fr
Loïc Rissons	☎ 06 63 33 53 26	✉ lrissons@lourmel.asso.fr
Karim Arroub	☎ 06 59 59 58 54	✉ karroub@lourmel.asso.fr

Hélène Durut
Directrice
Commerciale
et Marketing
Groupe Lourmel

« Cette proximité n'est pas un principe abstrait, c'est une réalité vécue chaque jour sur le terrain. Chaque entreprise bénéficie d'un interlocuteur dédié, qui connaît son histoire, anticipe ses évolutions et l'accompagne dans la durée. »



TRÉMA SANTÉ COLLECTIVE ET SURCOMPLÉMENTAIRE

Qui mieux que **Lourmel** pour vous parler complémentaire santé ?

Transformez vos contraintes en véritables opportunités

Construisez la solution santé collective qui correspond aux besoins de vos salariés et renforcez le dialogue social dans votre entreprise. Faites-leur bénéficier de garanties essentielles qu'ils peuvent compléter **en toute simplicité avec la surcomplémentaire Tréma Santé Individuelle.**

Votre conseiller est là pour vous aider à faire un bilan sur votre couverture santé !
Contactez-le au 0 809 10 28 08* / ✉ contact-entreprises@lourmel.asso.fr

Toutes les infos sur www.lourmel.com | Suivez-nous sur [Linkedin.com/company/groupe-lourmel](https://www.linkedin.com/company/groupe-lourmel)

* Service gratuit + prix d'un appel

Lourmel, partenaire de la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé **depuis plus de 70 ans.**



Action & Soutien Lourmel, des services essentiels pour votre entreprise et vos salariés

En plus des garanties proposées, votre contrat s'appuie sur des partenariats de confiance, soigneusement sélectionnés (et approuvés par une commission action sociale paritaire) pour proposer à vos salariés des services concrets à forte valeur ajoutée. Ces collaborations, construites dans la durée, constituent aujourd'hui un véritable levier pour les accompagner efficacement, les soutenir dans les moments qui comptent et renforcer leur sérénité au travail.

Au quotidien, grâce à l'Action & Soutien Lourmel, les salariés bénéficient d'une écoute attentive, de conseils personnalisés (mission Ecoute Conseil Orientation) et, si nécessaire, d'aides financières exceptionnelles sous conditions. Ces dispositifs s'enrichissent de solutions dédiées à l'équilibre de vie : bourses d'études et coaching pour leurs enfants, Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour des frais de garde d'enfant ou le soutien scolaire, ainsi que des prestations spécifiques pour les apprentis.

Dans les périodes plus sensibles, ces partenariats prennent tout leur sens : soutien aux aidants familiaux, accompagnement budgétaire et aide au retour à l'emploi suite à un arrêt de travail prolongé.

Parce que **la prévention est essentielle**, vos salariés ont également accès à des conférences en ligne sur la santé et le bien-être, ainsi qu'à des demi-journées d'information ou des stages de préparation à la retraite.

« Nous construisons des solutions humaines, concrètes et durables, fondées sur l'écoute, la solidarité et la confiance. C'est cette approche qui guide chacune de nos actions et donne tout son sens à notre accompagnement au quotidien. Notre objectif est d'être présent pour les salariés, à chaque étape de leur vie. »

Chrystel Davenne

Responsable Action & Soutien
Groupe Lourmel

**Pour en savoir plus, contactez
le service Action & Soutien Lourmel :**

✉ action-soutien-actifs@lourmel.asso.fr

☎ 01 40 60 20 65

Lourmel s'engage : des solutions de prévention innovantes et sur mesure pour votre entreprise

Au-delà de l'Action Sociale, Lourmel déploie une stratégie de service ambitieuse, axée sur la prévention et l'accompagnement des entreprises et de leurs salariés.

Notre objectif : répondre à la cartographie des risques professionnels, optimiser la gestion du risque assurantiel et renforcer la performance globale de votre organisation.

Cette démarche se concrétise par des partenariats avec des experts reconnus en santé et en prévention. Parmi nos innovations récentes : un nouveau service de prévention visuelle, conçu avec C'Evidentia, qui propose un parcours digital complet, du dépistage au renouvellement des équipements optiques. Nous mettons également à disposition une gamme étendue de garanties d'assistance avec Filassistance.

Lourmel propose aussi, dans le cadre de la prévention, des interventions sous forme d'ateliers en présentiel, collectifs ou individuels, ainsi que des conférences lorsque cela est pertinent. Ces actions portent notamment sur la gestion des risques psychosociaux (en partenariat avec Prévia), le sommeil, la nutrition, la prévention des risques cardiovasculaires ou encore l'audition (en partenariat avec PMSM). Spécifiquement conçues pour le secteur des industries graphiques, ces initiatives suscitent un fort taux de satisfaction auprès des collaborateurs et des entreprises.

Enfin, face aux troubles musculosquelettiques (première cause de maladie professionnelle en France), Lourmel a renforcé sa collaboration avec deux spécialistes de solutions ergonomiques : ErgoSanté et Exomat. Vous pouvez ainsi bénéficier de diagnostics individualisés à tarifs préférentiels et d'exosquelettes adaptés, pouvant être partiellement pris en charge par Lourmel. L'objectif est de réduire les contraintes physiques, de prévenir les douleurs chroniques et de favoriser le maintien dans l'emploi.



Découvrez, sur notre chaîne YouTube, le reportage vidéo & témoignage de KVC Print qui a récemment acquis deux exosquelettes pour des massicotiers ▶



Vous souhaitez en savoir plus ou organiser une action de prévention dans votre entreprise ?

✉ services-prevention@lourmel.asso.fr

Yann Quéré

Directeur Général
Groupe Lourmel

« Dans un environnement économique en constante mutation, notre priorité chez Lourmel est d'accompagner les dirigeants dans la protection de leurs équipes et la pérennité de leur entreprise. Nous croyons que la performance durable repose sur la prévention, la qualité de vie au travail et l'innovation en matière de santé. En tant que partenaire de confiance, nous nous engageons à anticiper les risques, à soutenir vos collaborateurs et à vous offrir des solutions concrètes, adaptées aux enjeux de votre organisation. »



Un test de vue
OFFERT
à vos salariés



Prendre soin de votre vue avec votre service optique C'Evidentia

La mutuelle santé Lourmel s'associe à C'Evidentia pour offrir à vos salariés un service de téléconsultation optique innovant et accessible en quelques clics.

Les avantages du service optique

- Test de vue **offert** en téléconsultation.
- Prise de rendez-vous ophtalmologique **dans les meilleurs délais**.
- Lunettes de vue garanties **zéro reste à charge**.
- Gestion administrative et du **tiers payant**.
- Service accessible aux **ayants droit**.

Prise de rendez-vous en scannant
ce QR code :



en partenariat avec
C•EVIDENTIA